

Information à destination des aides à Domicile
Service mandataire

19 mars 2020

1- Services mandataires:

- Rappel de la nécessité d'intervenir prioritairement pour les actes essentiels : (lever, toilette, préparation et prise de repas, courses) pour tous les bénéficiaires APA et PCH.

2- Équipements :

- Livraison de masques (périmés) effectuée par le Conseil Départemental pour le service mandataire sur la base de 4 masques par aide à domicile.

- Retrait des masques : (attention prendre un stylo afin de pouvoir émarger)

A compter du 19 Mars 2020

Site de Beynat : Pharmacie Bockaert

Attention : Merci de contacter la pharmacie de Beynat de votre venue par téléphone avant tout retrait au 05.55.85.50.07

Site de Meyssac : Pharmacie Masson
Pharmacie Puyjalon

Site de Beaulieu Sur Dordogne : Pharmacie Courtial Tronche

- Rappel mesures d'utilisation des masques : l'utilisation du masque doit se limiter aux interventions pour lesquelles la personne suivie présente des symptômes et ne doit pas être utilisé en continu et pour l'ensemble des AD.

Port en continu sans toucher au masque, ne pas boire, se moucher, l'enlever même pour téléphoner, parler ou entre deux domiciles.

- À préciser que les pharmacies ont reçues un stock limité qui sera prioritairement attribué aux professionnels de santé.